

**AVIS PUBLIC**  
**Entrée en vigueur**

---

**Adoption du Règlement 221 modifiant le Règlement 206 afin de modifier la composition et le rôle du Comité de développement économique (CDE)**

---

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice des services administratifs et financiers et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de Comté de Roussillon, que lors de la séance régulière du 28 avril 2021 qui a eu lieu à huis clos, le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté le Règlement suivant:

- **Le Règlement 221 modifiant le Règlement 206 afin de modifier la composition et le rôle du Comité de développement économique (CDE)**

Ce Règlement peut être consulté au bureau administratif de la MRC au 260, rue St-Pierre, bureau 200 à Saint-Constant.

Donné à Saint-Constant, ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2021.



Colette Tessier  
Directrice, services administratifs et financiers  
Secrétaire-trésorière adjointe